



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA
SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES
CONSTRUCTEUR SOLUTION PREMIER
SERVICE ALCATEL**

**DÉCISION N° DM-22-161
EN DATE DU 06 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société ITAC de prise en charge des assurances constructeur Solutions Premier Service d'Alcatel pour les différents systèmes OXE et 8770 du constructeur Alcatel, utilisés par la commune, pour une durée de 3 ans ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de maintenir le bon fonctionnement de ces équipements ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ITAC située 4 rue Charles Calmus – CS10304 – 94255 GENTILLY, représentée par Madame Mathilde GUILLET, en qualité de Président, un marché relatif à la souscription aux assurances constructeur Solution Premier Service (SPS) Alcatel.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 8 564.78 € HT (huit mille cinq cent soixante-quatre euros et soixante-dix-huit centimes hors taxes).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220506-lmc1H9372H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/05/2022
Date de Publication : 06/05/2022